

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

N° AC82

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Grip, rapporteure et M. Henriët, rapporteur

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Au titre du chapitre premier, après le mot :

« antisémitisme »,

insérer les mots :

« , le racisme, les discriminations, les violences et la haine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement étend le titre du chapitre premier pour correspondre au contenu de l'article 1er.